

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 2 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

Excusés mais représentés : CAU J. ; BETTON JC. ;

Secrétaire de séance : BRESSON C

Le conseil municipal s'est réuni à 20h00.

Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 24/05/18**
- 3. Ecole et périscolaire : approbation du règlement du Centre de Loisirs et tarification**
- 4. Hérault Ingénierie : adhésion au service ; adoption des statuts et du règlement intérieur ; désignation du représentant communal**
- 5. Centre de Gestion : adhésion mission « Délégué à la Protection des Données »**
- 6. Mutuelle MFIF : convention mise à disposition salle 50€/ demi-journée**
- 7. RPQS : validation du rapport du délégataire**
- 8. Travaux :**
 - **cabinet médical : validation des montants et demande de subvention à la Région**
 - **action jeunesse : aménagement d'équipements**
- 9. Voirie : requalification du centre du village : point sur la 1^{ère} tranche
Marquage au sol et signalétique**
- 10. Intercommunalité : mise à disposition du public du SCOT**
- 11. Questions diverses**

1 Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus,

Votes contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2 Approbation compte-rendu du conseil du 24 mai 2018

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Compte rendu adopté à l'unanimité

3 Ecole et périscolaire

Madame la Maire expose au Conseil, le nouveau règlement du Centre de Loisirs suite au passage de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée 2018/2019 et de l'ouverture le mercredi de 7h30 à 14h du Centre de Loisirs (ouverture les mercredis conditionnelle à 4 inscriptions fermes sur toutes les périodes). Elle précise qu'actuellement la période d'inscription aux mercredis est en cours. Elle propose de maintenir le tarif déjà en place pour les enfants de la

commune, les mercredis et les vacances scolaires. Pour les enfants des autres communes, une majoration de 10 % pourrait être appliquée pour toutes les périodes de fonctionnement du centre de loisirs.

Le Conseil décide à l'unanimité, de maintenir, pour toutes les périodes de fonctionnement du centre de loisirs, les tarifs en vigueur pour les enfants de la commune. **Le conseil décide aussi à l'unanimité** de majorer ces tarifs de 10 % pour les enfants des autres communes.

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau règlement du centre de loisirs, qui notamment conditionne l'ouverture du centre à un minimum de 4 inscrits.

4 Hérault Ingénierie

Madame la Maire expose au Conseil que le Département de l'Hérault a décidé de créer une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif. Elle précise que cette agence, dénommée Hérault Ingénierie, aura la possibilité d'apporter aux collectivités adhérentes, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Elle propose au Conseil d'adhérer à Hérault Ingénierie en validant les projets de statuts, le règlement intérieur et notamment le montant de la cotisation annuelle, soit 0,30€ par habitant.

Le Conseil décide à l'unanimité de l'adhésion de la commune à Hérault Ingénierie, valide à l'unanimité les projets de statuts, le règlement intérieur de l'Agence et le principe du versement de la cotisation annuelle correspondante. Le conseil désigne à l'unanimité, Mme Françoise Matheron, maire, comme représentante de la collectivité pour siéger à l'assemblée générale de Hérault Ingénierie.

5 Centre de gestion

Madame la Maire rappelle au Conseil l'entrée en vigueur le 25 mai 2018, du Règlement de Protection des Données (RGPD). Elle indique que l'autorité territoriale, en tant que responsable des données, a l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Elle précise que cette fonction peut être exercée au niveau départemental dans un cadre mutualisé par un tiers de confiance, le DPD du CDG34.

Elle propose d'adhérer à ce service auprès du CDG34 au travers d'une cotisation annuelle de 0.02% de la masse salariale (soit 5€/an/agent); de désigner le DPD du Centre de gestion 34 comme étant celui en charge de notre commune.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service et autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion.

6 Mutuelle MFIF

Madame la Maire indique au Conseil la demande d'une mutuelle associative (MFIF) pour l'octroi d'une salle communale, une demi-journée plusieurs fois par an. Elle propose de signer une convention de mise à disposition de salle avec la MFIF avec une tarification de 50€/demi-journée.

Le Conseil adopte à l'unanimité ce tarif et autorise la mise à disposition d'une salle à la MFIF.

7 RPQS

Mme la Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du délégataire VEOLIA concernant la gestion des services eau potable et assainissement durant l'année 2017. Elle indique que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Les élus

prennent acte des différents indicateurs chiffrés de l'année 2017 portés à leur connaissance. Le Conseil prend acte de ce rapport.

8 Travaux :

A- CABINET MEDICAL

Estimatif des travaux cabinet médical : Madame la Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de réajuster le montant des devis estimatifs.

Ceux -ci sont présentés comme suit par l'adjoint aux travaux :

Lot 1 : travaux de maçonnerie générale et peinture : 21566 € HT

Lot 2 : électricité : 3000 €

Lot 3 : menuiserie : 3781 €

Aucun des lots n'excède le seuil des marchés publics, à savoir 25000 euros HT.

Le conseil accepte à l'unanimité le montant des devis présentés.

Demande de subvention auprès de la Région : Madame la Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de la Région, qui pourrait atteindre jusqu'à 30 % du montant des travaux, pour l'aménagement du cabinet médical.

Le Conseil autorise Mme la Maire à solliciter auprès de la Région une aide financière aussi élevée que possible pour l'aménagement du cabinet médical.

B- ACTION JEUNESSE, AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS

Madame la Maire expose au conseil que dans le cadre de l'ouverture du centre de loisirs les mercredis matin, un projet « réalisation d'un mini golf » sera mis en place.

Elle rappelle au conseil que le stade de football n'est plus utilisé et qu'aucune équipe ne semble appelée à se constituer sur la commune. Il convient donc de réfléchir à sa reconversion.

Elle signale que par ailleurs, la petite aire de jeux destinée aux jeunes enfants est vieillissante et nécessite une réhabilitation.

Il convient donc de réfléchir à un projet global des équipements pour la jeunesse. Elle propose au conseil la mise en place d'une commission extra-municipale à cette fin. Elle précise que ce travail a déjà été entamé avec les représentants des parents d'élèves et l'APE.

Le conseil accepte à l'unanimité le principe de la reconversion du stade de football en équipements pour la jeunesse et celui de la réhabilitation de l'aire de jeux des petits. **Il autorise à l'unanimité** la mise en place d'une commission extra-municipale pour réfléchir à ces projets.

9. Voirie :

A- Travaux de requalification

Madame la maire rappelle au conseil les points suivants : la Commune a entrepris depuis plusieurs mois, une réflexion autour de l'amélioration de la voirie du centre du village (Rue du Languedoc, Jalabert, grilles et plan Vincent), afin de ralentir toujours davantage les conducteurs qui ne respectent pas la limitation de 30 km/h affichée aux entrées du village et de permettre des déplacements doux plus sûrs.

D'importants travaux sont prévus en partenariat avec le Département responsable de la bande roulante puisque ces rues sont en fait des portions de routes départementales. Ces travaux ne peuvent pas être effectués en une seule année et seront donc phasés en tranche. La première tranche se précise et concernerait la rue du plan Vincent dans son intégralité et la portion de la rue du Languedoc qui va jusqu'au croisement avec la rue de la mairie. Le sens de circulation pour ces rues étant figé : sens unique rue du plan Vincent, et double sens pour la portion de rue du Languedoc concernée par les travaux.

Le syndicat mixte Garrigues Campagne (eau potable) a prévu au budget une somme de 100 000€ pour reprendre les canalisations ou raccordements en eau potable sur le trajet des travaux.

Madame la Maire informe le conseil que le syndicat Hérault Energie a estimé le montant total des travaux qui seraient nécessaires pour l'enfouissement et le renforcement des réseaux électriques, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et l'éclairage public. Le montant total de cette opération s'élèverait selon cette estimation, à 267 100 € TTC, Hérault Energie prenant totalement à sa charge, les travaux d'électricité d'un montant de 144 000 euros. Le restant à charge pour la commune (éclairage public : 76800€, et téléphonie 46300€) peut faire l'objet de demandes de subventions auprès d'Hérault Energie pour un montant estimé à 21000 euros, d'autres aides financières pouvant être par ailleurs sollicitées.

Le lancement des études a fait l'objet d'une convention entre la commune et le syndicat, que Mme la maire a signé le 22 juin 2018, comme l'y autorisent les délégations qu'elle a reçues du conseil en début de mandat.

Les services du département ont été informés de cette prise en charge financière des travaux d'électricité par Hérault Energie et une réunion sera prochainement organisée avec la commune, les services du Département, d'Hérault Energie, du syndicat mixte Garrigues Campagne et ceux de la communauté de communes en charge des réseaux d'assainissement collectif afin de progresser dans ce dossier et prévoir dès à présent, la coordination des travaux à réaliser obligatoirement sur les différents réseaux, avant la réfection de la chaussée et la réalisation des trottoirs.

Le début de ces importants travaux pourrait être fixé à fin 2019 et des déviations ou modifications de la circulation des véhicules devront être mises en place à ce moment là.

Le conseil prend acte de ces informations.

B – travaux de marquage au sol et signalétique :

Madame la maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé de réaliser avant juillet 2018 des travaux de marquage au sol et de pose de plots et ralentisseur sur la voirie du centre du village (Rue du Languedoc, Jalabert, Grilles et plan Vincent), afin de ralentir toujours davantage les conducteurs qui ne respectent pas la limitation de 30 km/h affichée aux entrées du village et de permettre des déplacements doux plus sûrs. Au regard des informations précédentes **et donc de l'avancée du dossier consécutive à la notification reçue d'Hérault Energie,** la commune se doit d'envisager différemment ces travaux qui avaient été décidés pour pallier le retard prévisible des travaux d'exécution de la requalification de la voirie du centre du village. En effet, si la rue du plan Vincent doit être refaite entièrement sur toute sa longueur en 2019/2020, il n'est financièrement pas raisonnable d'entreprendre des travaux de marquage au sol et d'implantation de plots sur cette portion de la départementale D21. Ces travaux d'amélioration provisoire qui ont malgré tout un certain coût, devront donc être réalisés

uniquement sur les portions de voies qui ne seront pas impactées par les travaux de voirie de 2019.

Le conseil décide à l'unanimité de réaliser les travaux de sécurisation provisoire des voiries du centre du village, uniquement sur les portions de voies qui ne seront pas impactées par les travaux de voirie de 2019.

10- Intercommunalité

SCOT : Madame la maire informe le conseil que le SCOT sera très prochainement mis à disposition du public pour consultation avant approbation.

11- Questions diverses :

Les menuiseries de la salle des vestiaires ont été grandement endommagées lors du cambriolage récent. Elles doivent être remplacées et sécurisées davantage. Le coût de ces travaux imprévus est important : 10 000 euros de remplacement et 4000 pour la pose de grilles supplémentaires. Une grande partie de ces travaux devrait être prise en charge par l'assurance de la commune. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Les travaux de la cantine devraient être achevés fin juillet.

La séance est levée à 22h30